



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	18 Septembre 2018	Séance du : 03 Octobre 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Ressources humaines - Conventions de mise à disposition de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène avec la commune d'ASPIRAN

Monsieur Coste propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition à la Communauté de communes du Clermontais de Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène par la commune d'Aspiran pour l'année scolaire 2018-2019, selon les modalités suivantes :

- **Madame BELLES Gisèle :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran, selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame BOUSQUET Patricia :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, à hauteur de 08 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran, selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la

Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame BENEZET Karine :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, à hauteur de 22.30 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer la restauration des enfants et l'entretien des locaux de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran, selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame LUJAN Marie-Rose :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, à hauteur de 12 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement et la restauration des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran, selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

- **Madame REQUI Hélène :**

Durant la période du 03 septembre 2018 au 05 juillet 2019, à hauteur de 08 heures par semaine durant les périodes scolaires afin d'assurer l'encadrement des enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) d'Aspiran, selon un planning établi conjointement entre l'agent, le service jeunesse de la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Aspiran, réajustable après accord des parties selon les besoins du service.

Il est précisé que le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant aux volumes horaires hebdomadaires de ces agents sera remboursé par la Communauté de communes du Clermontais à la commune d'Aspiran sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 19 septembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les conventions de mise à disposition Mesdames BELLES Gisèle, BOUSQUET Patricia, BENEZET Karine, LUJAN Marie-Rose et REQUI Hélène par la commune d'Aspiran à la Communauté de communes du Clermontais présentées en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20181009-2018-10-03-29-DE
Date de télétransmission : 09/10/2018
Date de réception préfecture : 09/10/2018